

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 045-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.102

Déposée le: 22.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Bern, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Tram Region Bern: que peut-on encore sauver?

Il semblerait que les frais d'étude du projet Tram Region Bern s'élèvent à 30 millions de francs. Compte tenu du fait que le projet a été refusé par le peuple, il s'agit d'une somme qui mérite qu'on s'y attarde. Apparemment, les appels d'offre concernant la 4^e étape avaient également été menés avant la votation, avec ce que cela suppose de dépenses pour le canton et les soumissionnaires. Mais personne ne semble s'en émouvoir.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels ont été les coûts pour le canton ? Quels « travaux préliminaires » au sens large ont provoqué ces coûts ?
2. Qu'est-ce qui peut encore être exploité ?
3. Quels ont été les coûts pour les soumissionnaires ? Ont-ils été indemnisés ?

4. Était-ce correct d'aller autant dans le détail et de mener déjà des pourparlers de conciliation ?
5. Les travaux préparatoires, très avancés (le chantier aurait dû commencer tout de suite après la votation), ont-ils généré des surcapacités dans l'administration ?
6. A-t-on conclu des contrats avec des tiers qui ont ensuite dû être dénoncés ?
7. Procéderait-on de la même manière aujourd'hui ? Que ferait-on différemment dans un cas similaire ?
8. Qui est responsable ?